



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	7
Votants	11

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 20 décembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/30 -

Date de la convocation municipale : 15 décembre 2022

OBJET :

Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2022

Présents :

Mmes Karine BOUVET – Mélanie GALVEZ – Natacha GRISONI – Sophie KERNEN & MM. André BERTERO – Alain BROUSSE – Jean De PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Régine FARLIN donne pouvoir à M. Alain BROUSSE

Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. André BERTERO

M. Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à Mme Natacha GRISONI

M. Thierry MOPIN donne pouvoir à M. Jean De PALEVILLE

Absents non excusés : Mme Virginie BOCCA & MM. Olivier BEDUS – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernant le règlement de factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2023 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2023. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2022	Crédits ouverts s/2023 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	87 030,00 €	21 757 ,50 €
21	Immobilisations corporelles	476 417,53 €	119 104,38 €
23	Immobilisations en cours	2 000,00 €	500,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 000,00 €	250,00 €
Totaux		566 447,53 €	141 611,88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **141 611,88** Euros,

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance

Mme Natacha GRISONI

Le Maire d'AURONS
André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*